

Année scolaire 2023/2024

DOSSIER

Les champs encadrés de rouge sont obligatoires

NOM :

PRÉNOM :

FORMATION :

ANNEE :

STATUT

Régime souhaité :

Voir plus loin pour les différentes formules proposées.

Hébergement :

Motivations de la demande d'hébergement

PASS'REGION

Pass'Région Numéro

Le Pass'Région est nécessaire pour entrer au lycée. Si vous n'en disposez pas, vous devez le commander et vous le faire livrer à votre domicile.

Demande à faire sur l'espace bénéficiaire :

<https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr/206-commande.htm>

IDENTITE ELEVE

NOM :

Prénom :

Genre :

Né(e) le : _____ à :

Code postal :

Pays (si étranger)

Nationalité :

INE :

*11 caractères (9 chiffres puis 2 lettres) indiqués sur
les bulletins scolaires*

Tél. portable :

*Tous les changements de coordonnées durant la formation sont
à signaler au plus vite à scolarite.0690038s@ac-lyon.fr.*

Adresse mail :

ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUES ET AUTRES

Joindre une copie de l'année précédente ou la remettre obligatoirement à la rentrée avec les autres pièces justificatives demandées.

FORMATION PRECEDENTE EN 2022-2023

Nom de l'établissement :

Adresse :

.

.

Code postal : .

Ville :

Pays :

Classe : .

Redoublant :

SCOLARITE

LANGUES VIVANTES ETRANGERES

Langue vivante A :

Langue vivante B :

Section européenne :

*Pour les **sections européennes** : merci de joindre la copie de vos bulletins de troisième avec ce dossier.
(Nota : pour la section européenne anglais une commission a déjà examiné les candidatures, l'admission ne peut se faire qu'en cas de places disponibles du fait d'éventuelles défections)*

SECTION SPORTIVE (sur sélection)

- Sport

OPTION(S) FACULTATIVE(S)

Sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves et de compatibilité avec les emplois du temps Chaque option est choisie pour **TOUTE LA DUREE DE L'ANNEE SCOLAIRE.**

L'inscription fait preuve d'engagement.

- **Option enseignement général** (3 heures par semaine)

OU

- **Option enseignement technologique** (1,5 heure par semaine)

RESPONSABLE LEGAL 1

Nom : .

Prénom(s) : .

Lien de parenté :

Adresse :

.

.

Code postal : .

Ville : .

Pays : .

Tél. domicile : .

Tél. portable : .

Tél. travail : .

Courriel : .

Nombre d'enfants à charge en lycée et collège public :

Nombre d'enfants à charge :

Profession :

Né(e) le :

à

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom : .

Prénom(s) : .

Lien de parenté :

Adresse :

.

.

Code postal : .

Ville : .

Pays : .

Tél. domicile : .

Tél. portable : .

Tél. travail : .

Courriel : .

Nombre d'enfants à charge en lycée et collège public :

Nombre d'enfants à charge :

Profession :

Né(e) le :

à

Responsable légal qui paie les frais scolaires :

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

à

Profession :

Responsable légal qui perçoit les aides :

Nom et prénom :

Date et lieu de naissance :

à

Profession :



Lycée d'enseignement général et technologique

LA MARTINIÈRE DUCHÈRE

300 avenue Andreï Sakharov - 69009 LYON

Tél. 04.72.17.29.50

ce.0690038s@ac-lyon.fr www.martiniere-duchere.fr

Année scolaire 2023/2024

DOSSIER INTERNAT / DEMI-PENSION

L'inscription à la demi-pension et/ou à l'internat nécessite obligatoirement

A - Charger sa carte personnelle :

En s'acquittant d'un chèque de **45 euros** libellé à l'ordre de :

Agent comptable du Lycée La Martinière Duchère

et en indiquant au dos du chèque le nom et le prénom de l'élève.

La somme indiquée sert à charger la carte pour les premiers repas au ticket.

B - Choisir un forfait de repas si besoin :

Tarifs votés au conseil d'administration et en vigueur du 04/09/2023 au 22/12/2023

Demi-pension au ticket

Demi-pension au forfait

ATTENTION

Le forfait choisi ci-dessous ne prendra effet qu'à **compter du 22 septembre 2023**.

Jusqu'au 22 septembre 2023 la demi-pension se fait uniquement au ticket.

Les jours choisis seront à préciser à l'intendance une fois l'emploi du temps définitif connu.

C - Choisir une formule interne élève si besoin :

Formule interne lycéen

Tarifs votés au conseil d'administration et en vigueur du 04/09/2023 au 22/12/2023



FICHE FINANCIERE - IBAN ou RIB

La fourniture d'un RIB original de l'année 2023 est indispensable pour procéder aux divers remboursements des élèves et au versement de certaines bourses

- **Pour les élèves mineurs**, vous devez fournir l'IBAN ou RIB du responsable légal 1 ou 2 **déclaré dans ce dossier - fiche responsables**
- **Pour les élèves majeurs**, vous pouvez soit fournir l'IBAN ou RIB du responsable légal 1 ou du responsable 2, soit fournir votre propre IBAN ou RIB

Si vous fournissez le RIB d'un élève mineur, vous devez remplir l'autorisation parentale ci-après.

MERCI DE RENDRE CE DOCUMENT AVEC
LE RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE RÉCENT
COLLÉ ICI

Les coordonnées bancaires fournies ne sont valables que pour l'année scolaire 2023 - 2023.



Lycée d'enseignement général et technologique

LA MARTINIÈRE DUCHÈRE

300 avenue Andreï Sakharov - 69009 LYON

Tél. 04.72.17.29.50

ce.0690038s@ac-lyon.fr www.martiniere-duchere.fr

AUTORISATION PARENTALE SI L'ÉLÈVE EST MINEUR(E)

valable seulement pour l'année scolaire 2023 - 2024

Je soussigné(e), (1)

agissant en qualité de père – mère – tuteur légal – tutrice légale (2),

autorise mon fils - ma fille (2)

nom et prénom de l'élève :

classe :

à percevoir le montant de sa bourse ou d'un remboursement sur son propre compte bancaire.

Signature

date :

(1) Nom, prénom du père (ou tuteur légal), de la mère (ou tutrice légale)

(2) Rayer les mentions inutiles.



FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

Le restaurant fonctionne en self-service du lundi au vendredi de 11h30 à 13h20 et de 18h30 à 19h20.

L'accès est possible à toute personne munie d'une carte remise à l'inscription.

L'inscription au restaurant scolaire vaut pour l'année scolaire.

Tout changement doit être exprimé par courrier avant le début du trimestre concerné et remis à l'intendance Bâtiment A.

Principe

Pour commencer la rentrée, **la formule au ticket sera choisie par défaut pour l'ensemble des élèves.**

Pour les formules tickets lycéens ou tickets étudiants :

- ↳ Le compte de la carte repas doit être approvisionné et le solde doit être supérieur au prix du repas.
- ↳ Vous devez **réserver obligatoirement votre repas sur l'ENT du lycée avant 08h00 le jour concerné** :
Rubrique E-services/Paiement 1/2 pension.
- ↳ **Sans réservation préalable aucun repas ne pourra être fourni.**
- ↳ 1 seul repas sera débité par jour. En cas de crédit insuffisant, l'élève ne pourra pas déjeuner. Il ne pourra en aucun cas lui être délivré de laissez-passer.

Pour les formules au forfait (à choisir avant le 22/09/2023) :

- ↳ Remise du document « choix de la formule » à l'intendance
- ↳ Pas de réservation en ligne des repas
- ↳ Paiement des factures à réception (pour les forfaits un échancier de paiement est possible)

- ↳ En cas de perte, vol ou détérioration de sa carte, le titulaire doit s'adresser à l'**Intendance** pour demander le blocage de sa carte (opération gratuite) et/ou son remplacement avec report du solde du compte (**coût 8.00 Euros somme non remboursable** même si la carte est retrouvée). L'établissement n'est pas responsable des repas débités au moyen d'une carte perdue ou volée.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Différents modes de paiement vous sont proposés :

- **Par chèque** : libeller votre chèque à l'ordre de **l'Agent comptable du lycée La Martinière Duchère**, indiquer au verso vos nom, prénom et numéro de carte magnétique restaurant, déposer votre chèque sans enveloppe dans la boîte aux lettres grise placée dans le hall d'entrée du bâtiment A avant 10h pour un crédit le jour même.
- **En espèces ou par carte bancaire de 08h00 à 12h00** : présentez-vous au bureau « Hébergement », Bâtiment A, le matin (minimum 30 euros)
- **Par télépaiement via l'ENT du lycée** : Rubrique E-services/Paiement 1/2 pension.

En cas de difficulté financière, les familles peuvent bénéficier d'aides sociales.

Pour formuler une demande d'aide, prendre contact avec Mme ARSAC assistante sociale (Melanie.Arsac@ac-lyon.fr).

Modalités pour le paiement en ligne

1) se connecter sur l'ENT : <https://martiniere-duchere.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

2) choisir la rubrique "E-services / Paiement 1/2 pension"

Espace famille - LYCEE LA MARTINIERE DUCHERE - LYON

Connecté sous : Déconnecter

Solde au 28/08/2019 : **29,20 €**

Accueil | **Créditer** | Opérations financières | Réservation

Menu principal

- Créditer un compte pour payer en ligne
- Mes opérations financières
- Je réserve un repas pour réserver - uniquement les élèves au ticket
- Mes informations pour changer le mot de passe
- Historique de connexion

NOTE D'INFORMATION

INSCRIPTION ou REINSCRIPTION DANS L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Année scolaire 2023-2024

Vu le règlement intérieur de l'établissement,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 145-1-1 (principe de laïcité), L511-1, R 511-1 à R511-11 (droits et obligations des élèves)

L'école est laïque. Elle est un lieu de neutralité où se forment les futurs citoyens dans le respect des principes républicains. Elle promeut l'égalité des droits et des devoirs entre les individus, refuse toutes les discriminations telles que définies par l'article 225-1 du code pénal. Elle est notamment engagée dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme et œuvre résolument à l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle n'admet aucune forme de violence latente ou manifeste, morale, psychologique ou physique. Chacun est libre de ses convictions idéologiques ou religieuses ce qui impose un devoir de tolérance, de réserve et de respect et qui exclut tout prosélytisme qui pourrait porter atteinte à la liberté de conscience d'autrui.

Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, « le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ».

Ainsi, les vêtements et signes qui, par leur nature ou par le comportement de l'élève manifestent une appartenance religieuse, sont interdits.

Cette interdiction s'impose dans l'enceinte scolaire et au cours des voyages et sorties scolaires, dès lors que les élèves ou étudiants sont sous la responsabilité de l'établissement ou des enseignants.

Toute inscription dans un établissement scolaire implique de respecter ces principes.

ENREGISTREMENT DE L'INSCRIPTION

Ce dossier complété ainsi que les pièces demandées ci-dessous, sont à remettre sous format papier au **secrétariat de la scolarité** :

- du 2 juin au 23 juin 2023 : le lundi de 8:00 à 13:00 ou le mardi de 13:30 à 16:00
- du 6 juillet au 13 juillet 2023 de 8:00 à 12:00
- du 17 juillet au 19 juillet 2023 de 10:00 à 12:00
- à compter du 21 août 2023 de 8:00 à 12:00

- Je certifie l'**exactitude des renseignements** fournis
- J'atteste **avoir pris connaissance** du **règlement intérieur** et de la **note d'information** de ce dossier et m'engage à les **respecter dans leur intégralité**
- J'autorise l'établissement à utiliser mes données à des fins internes et pour traitement numérique

Date :

Sélectionnez dans la barre outil



puis

Signer soi-même

ATTENTION

En signant le dossier, vous validez définitivement toutes les informations.

Signatures

Responsable légal

Elève

Les informations recueillies sont limitées aux seules données strictement nécessaires et font l'objet d'un traitement destiné au lycée La Martinière Duchère mis en oeuvre dans le cadre de la mission d'intérêt public de l'Éducation nationale. Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 5 (cinq) ans. L'accès à vos données personnelles est strictement limité au lycée La Martinière Duchère, aux services de la Région Académique Auvergne-Rhône-Alpes et aux services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant à l'attention du délégué à la protection des données (DPD) à l'adresse : dpd@ac-lyon.fr

Année scolaire 2023/2024

NOM :

PRÉNOM :

FORMATION :

ANNEE :

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

- ✓ Copie de l'extrait du livret de famille définissant l'autorité parentale (parents et enfant concerné)
- ✓ Attestation de responsabilité civile comportant les mentions obligatoires : scolaire, extrascolaire ou parascolaire pour l'année scolaire 2023-2024 à remettre **obligatoirement** au professeur(e) principal(e) le **jour de rentrée**

DOSSIER TERMINÉ ET SIGNÉ

Enregistrez votre dossier

Imprimez l'intégralité de ce document